

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication : 20/05/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-5-10-1

Séance du vendredi 13 mai 2011

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LE PORTAIL

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Conseil Général n°2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relatif à la politique de l'Habitat.

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention de fonctionnement de 9 000 € à l'association Le Portail à Colmar. La dépense est à imputer sur le programme H725-chapitre 65-fonction 54-nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 MAI 2011

**Fonds de solidarité logement
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FSL04209	LE PORTAIL (ASSOCIATION) Association Le Portail	9 000,00
Total		9 000,00